

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1697

présenté par
Mme Hostalier

ARTICLE 41

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , de valorisation matière et de recyclage ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, en ce qui concerne l'attribution des sommes ainsi réunies.